



La 1^{ère} Organisation Syndicale reçue par **Gérald DARMANIN**

Priorité partagée : obtenir un budget à la hauteur des enjeux !

L'**UNSa Justice** et ses **syndicats de branche** ont été reçus par **Gérald DARMANIN**, garde des Sceaux, ce lundi 6 janvier 2025. Ce fut l'occasion pour la 1^{ère} Organisation Syndicale de porter une nouvelle fois ses priorités :

- le respect des accords signés notamment à la DAP et à la DSJ, et de la LOPJ ;
- la mise en place de solutions pour mettre fin à la surpopulation pénale et l'embolie du milieu ouvert ;
- un véritable changement en termes de reconnaissance et de revalorisation pour les corps communs au secrétariat général et dans l'ensemble des directions métiers ;
- la priorisation des emplois et de la mission éducative à la PJJ ;
- l'obtention d'un budget 2025 à la hauteur des enjeux, permettant de recruter les personnels nécessaires dans toutes les directions métiers, afin de répondre aux besoins des services et prioritairement des agents : en matière de revalorisation salariale, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.



S'agissant de la DAP, pour **l'UNSa Justice**, le respect des 33 points inscrits dans le protocole d'accord d'Incarville est impératif !

Au même titre que la sécurité de l'ensemble des personnels, qu'ils exercent leurs missions à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements pénitentiaires, en milieu fermé comme en milieu ouvert.

Il est indispensable d'apporter des réponses à la situation de surpopulation pénale actuelle avec près de 81 000 détenus hébergés, mais aussi d'avancer sur la refonte de la politique et de l'organisation carcérale, avec notamment la prise en compte du profilage de la population pénale, la création d'établissements adaptés, spécialisés et à dimension humaine, le déploiement du surveillant acteur, le comblement des vacances d'emplois (en milieux ouvert et fermé), le paiement du stock des 750 000 heures supplémentaires effectuées par les personnels de surveillance, la révision des rythmes de travail, une organisation des procédures administratives et judiciaires permettant d'acter par exemple l'anonymisation des agents, etc.

À la DSJ, il est aussi nécessaire d'avancer sur la mise en œuvre de l'accord d'octobre 2023. **L'UNSa Justice** a rappelé au garde des Sceaux que sans le greffe, les décisions de Justice restent sans effet et que sans les directeurs, les tribunaux ne sont pas gérés au quotidien. Elle a souligné plusieurs points de vigilance à travailler urgemment :

- Le problème d'attractivité majeur des métiers de greffe, souligné dans le rapport des Etats Généraux de la Justice : + 400% de détachements en plus en 8 ans, peu de candidats aux concours et une différence salariale par rapport aux autres ministères mais aussi par rapport aux autres directions.

L'UNSa Justice a demandé au Ministre une reprise des négociations salariales pour la filière administrative (AA, SA et directeurs) : Pour les directeurs, c'est le respect d'un engagement pris en juillet 2023 dans le cadre du protocole d'accord. Quant aux personnels administratifs, ils sont les grands oubliés et voient passer le train des réformes pour les autres, ça ne peut plus durer ! Cette revendication est portée par notre Organisation Syndicale sur l'ensemble des périmètres directionnels.

- Le sous-effectif chronique est une vraie source de souffrance : par conséquent, le respect des engagements pris dans la LOPJ s'impose avec notamment le recrutement de 1 800 greffiers en plus et de 1 500 magistrats, tout en veillant au ratio magistrat/greffier. **L'UNSa Justice** a réaffirmé son rejet des réformes à effectif constant.
- Des logiciels informatiques inadaptés qui sont sources d'insécurité juridique et de perte de temps. **L'UNSa Justice** exige que cette problématique soit enfin prise à bras le corps !
- Un problème de gouvernance des juridictions : il faut repositionner les directeurs sur leur cœur de métier et leur donner les moyens et les responsabilités qui leur reviennent. Sans eux, il n'y a pas de pilote gestionnaire dans les tribunaux. Ils doivent être entendus !

Concernant la PJJ, **L'UNSa Justice** a tenu à revenir sur l'épisode de gestion inacceptable de 500 contractuels durant l'été dernier, aux conséquences dramatiques pour les agents et les services déjà grandement en souffrance. Nous rappelons que la direction a pris des engagements quant à un plan d'action que nous attendons encore !

Par ailleurs, alors que toutes les organisations syndicales alertent sur les charges de travail et sont favorables à la baisse des normes de prise en charge en milieu ouvert, la direction qui ne donne que quelques vagues échéances pour cette perspective exige en urgence et sous trois mois la mise en place de nouveaux outils de continuité des parcours !

Nous avons tenu à rappeler notre opposition forte aux annonces faites par les différents gouvernements depuis près d'un an voulant rapprocher la Justice des mineurs de celle des majeurs avec la mise en place de dispositions telles que la procédure de comparution immédiate, la remise en cause du principe d'atténuation de responsabilité pénale... la question de la prise en charge des mineurs ne peut se régler par des procédures précipitées rognant sur le temps éducatif. Une sanction judiciaire est inepte si elle n'est pas accompagnée, comprise et intégrée par l'adolescent. Aussi nous avons tenu à rappeler l'importance de nos missions qui bien que peu visibles sont essentielles pour maintenir une forme de cohésion sociale.

En administration centrale et au sein des services du secrétariat général, **L'UNSa Justice** a rappelé l'importance des services transversaux et des personnels qui exercent des missions indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble des politiques publiques auxquelles doit répondre le ministère de la Justice et les directions métiers.

Appartenant pour leur grande majorité aux corps communs administratifs et techniques, sans oublier les agents contractuels, ils méritent eux aussi une légitime reconnaissance et par conséquent, l'octroi d'une enveloppe budgétaire afin de valoriser leurs missions, mais avant tout leur engagement quotidien sans lequel l'Institution ne pourrait fonctionner.

L'UNSa Justice a souhaité ponctuer cet entretien en revenant sur les accords signés dernièrement en matière d'égalité professionnelle notamment, concernant aussi la protection sociale complémentaire (santé et prévoyance), en évoquant l'importance que nous donnons à l'action sociale de ce ministère à destination des personnels, ou encore, s'agissant de la négociation en cours sur les moyens et les outils concernant la qualité de vie et les conditions de travail sans oublier de recentrer le rôle et la pertinence des formations spécialisées notamment ministérielle et bien évidemment, avec un propos sur la situation de Mayotte.

Nous avons rappelé sur tous ces sujets, au garde des Sceaux qui nous a paru concerné par nos priorités et nos préoccupations, l'importance de la Justice et des moyens dont elle doit disposer pour continuer à rattraper son retard sur les standards européens et répondre à la demande de nos concitoyens. La question budgétaire reste donc avant tout primordiale !

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 7 janvier 2025

Le Secrétaire général
Jean-François FORGET